

INFO TARIFS SEPTEMBRE 2018

LA TARIFICATION HORAIRE POUR L'ACCUEIL DU MATIN ET DE L'APRES MIDI

(les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis matins en période scolaire)

(les lundis, mardis, jeudis, vendredis soirs en période scolaire)

Matin	Matin	Après midi	Après midi	Après midi	Après midi	Après midi	Après midi
avant 8h00	après 8h00	de 15h10 à 16h30	de 16h30 à 17h00	de 17h00 à 17h30	de 17h30 à 18h00	de 18h00 à 18h30	de 18h30 à 19h00
1,7 unité	0,8 unité	0 unité	0,8 unité	1,7 unité	0,8 unité	0,8 unité	0,8 unité
Tranche 1 : QF < 397 : 1 unité = 0 €							
Tranche 2 : 397 ≤ QF < 509 : 1 unité = 0.0836 %							
Tranche 3 : 509 ≤ QF < 1168 : 1 unité = 0.0911 %							
Tranche 4 : QF ≥ 1168 : 1 unité = 1.07 € (*)							

LES TARIFS POUR L'ACCUEIL A LA PAUSE MIDI DEUX

(les lundis, mardis, jeudis, vendredis en période scolaire)

	de 12h00 à 14h00
Tranche 1 : QF < 397	0 €
Tranche 2 : 397 ≤ QF < 509	0.2878 %
Tranche 3 : 509 ≤ QF < 1168	0.4308 %
Tranche 4 : QF ≥ 1168 (*)	5.04 €
Enfant occasionnel	5.20 €

LES TARIFS POUR L'ACCUEIL DU MERCREDI

(les mercredis en période scolaire)

	ALSH de 12h00 à 19h00
Tranche 1 : QF < 397	0.7272 %
Tranche 2 : 397 ≤ QF < 509	
Tranche 3 : 509 ≤ QF < 1168	1.0908 %
Tranche 4 : QF ≥ 1168 (*)	12.75 €
Occasionnel	12.76 €

LES TARIFS POUR L'ACCUEIL DURANT LES PETITES ET GRANDES VACANCES

	ALSH de 7h30 à 19h00	Nuitée camping
Tranche 1 : QF < 397	1.0555 %	0.8799 %
Tranche 2 : 397 ≤ QF < 509		
Tranche 3 : 509 ≤ QF < 1168	1.5692 %	1.0939 %
Tranche 4 : QF ≥ 1168 (*)	18.36 €	12.80 €
Occasionnel	18.37 €	-

(*) le tarif de la tranche 4 est appliqué aux **familles domiciliées hors Brest**, quel que soit leur quotient familial, à l'exception des familles dont les enfants sont scolarisés en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS), auprès de l'Association Finistérienne des Déficiants Auditifs (AFDA) au groupe scolaire de La Pointe et au sein de l'Unité d'Enseignement en Maternelle (UEM) du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) installé à l'école Paul Langevin.

Vous percevez des prestations de la CAF (familiales ou autres)



► **C'est un 1^{er} abonnement** : vous devez présenter l'attestation de prestation CAF du mois en cours sur laquelle figure votre quotient.

► **Vous aviez déjà un enfant abonné en 2017-2018** : à partir de votre n° d'allocataire, la Ville calcule votre tarif.

Il existe une possibilité de s'opposer à la transmission des données CAF à la Ville (voir 1^{ère} page du dossier d'abonnement)

Vous ne percevez aucune prestation de la CAF (ni familiales, ni logement...)



► **C'est un 1^{er} abonnement** : pour calculer votre tarif, vous devez produire :

- une photocopie de l'avis d'imposition des revenus de l'année 2016 jusqu'au 31.12.2018
- et les décomptes respectifs de versement en cours des prestations familiales et d'aide personnalisée au logement.

► **Vous aviez déjà un enfant abonné en 2017-2018** : votre dossier reste valable jusqu'au 31.12.2018, sauf si votre situation familiale a changé. Dans ce cas, vous devez produire, à nouveau :

- une photocopie de l'avis d'imposition des revenus de 2016
- et le dernier décompte de versement des prestations familiales et d'aide personnalisée au logement.

Dans les 2 cas, vous devez fournir pour l'année 2019 :

- l'avis d'imposition des revenus de l'année 2017 à partir du 1^{er} février 2019
- et les décomptes respectifs de versement en cours des prestations familiales et d'aide personnalisée au logement.

Les services calculent un tarif de manière égalitaire sur la base de ces informations et du mode de calcul de la CAF.

Un enfant de 20 à 25 ans à charge ouvre droit à une réduction de 20% sur les tarifs d'inscription sous réserve de la production des pièces justificatives suivantes :

- avis d'imposition des revenus de 2016 jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- certificat de scolarité 2018-2019 ou attestation de chômage non indemnisé.

Ville de Brest - Vos interlocuteurs

Mairie centrale : Accueil 02 98 00 80 80

Direction Educations – Service Relations Usagers - Unité Abonnement Facturation - 02 98 00 86 47

Direction Educations – Coordination Educative - Référent Restauration Scolaire - 02 98 00 86 42

Direction Educations - Coordination Educative – ALSH - 02 98 00 86 17

Comment lire la grille de tarifs ?

Votre QF : 495

Halte d'accueil :

Présence de 16h30 à 17h00 – 0,8 unité x 495 x 0,0836 % = 0,33 €

Présence de 17h00 à 17h30 – 1,7 unité x 495 x 0,0836 % = 0,70 €

1,03 €

Votre QF : 850

Pause midi-deux : 850 x 0,4308 % = 3,66 €